

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

20/06/2017

Dossier complet le :

29/06/2017

N° d'enregistrement :

2017-005236

1. Intitulé du projet

AMENAGEMENT DE LA ZONE D'ACTIVITE ECONOMIQUE DE BEZONS
Commune de VILLEMUSTAUSOU 11620

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Communauté d'agglomération "CARCASSONNE AGGLO"

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Son président, Mr BANQUET Régis

RCS / SIRET

2 0 0 0 3 5 7 1 5 0 0 0 1 6

Forme juridique

EPCI

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement y compris ceux donnant lieu à un permis d'aménager, un permis de construire, ou à une procédure de zone d'aménagement concerté	Opération d'aménagement : zone d'activités économiques de Bezons, à Villemoustaussou (Aude) Création d'une surface de plancher supérieure ou égale à 10 000 m ² et inférieure à 40 000 m ² Terrain d'assiette d'une superficie supérieure ou égale à 5 ha et inférieure à 10 ha

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

AMENAGEMENT D'UNE ZONE D'ACTIVITE ECONOMIQUE DITE DE BEZONS, SUR LA COMMUNE DE VILLEMUSTAUSOU :

VIABILISATION DE LA ZONE POUR CREATION DE LOTS, A SAVOIR : REALISATION DE LA VOIRIE PRIMAIRE, DES PIETONNIERS ET DES RESEAUX EAU POTABLE, ELECTRICITE, GAZ, ECLAIRAGE, ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES ET GESTION DES EAUX PLUVIALES, AMENAGEMENT PAYSAGER DE L'ESPACE PUBLIC, AMENAGEMENT DE BASSINS DES RETENTION DES EAUX PLUVIALES

ABSENCE DE DEMOLITION DE BATIMENTS

DEPLACEMENT D'UNE VOIE D'ACCES (suppression et végétalisation de l'ancien tracé)

4.2 Objectifs du projet

Dans le cadre de ses compétences, la Communauté d'agglomération CARCASSONNE AGGLO a procédé en 2014, à l'acquisition de terrains positionnés en secteur économique 1Aue du PLU (plan local d'urbanisme) sur la Commune de VILLEMUSTAUSOU, pour une superficie totale de 6,5 hectares.

L'aménagement prévu concerne la création d'une nouvelle zone d'activité économique au lieudit Bezons, comprenant les parcelles cadastrées section AS n° 7-11-72-74-76-78-80-82-86 et 87.

L'opération d'aménagement comprend la viabilisation de la zone (voiries et tous réseaux primaires, au droit des futurs lots d'activité) et l'aménagement paysager des espaces collectifs ainsi que de corridors écologiques. L'objectif est la desserte d'environ 15 lots (selon variantes de découpage) à destination d'établissements d'activités économiques.

L'objectif affiché de ce projet est l'accueil d'entreprises induisant la création d'emplois.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux vont être les suivants :

- Terrassements et fonds de forme pour réalisation des voiries et réseaux divers
- Deux emplacements seront réservés pour l'implantation des postes de transformation (sous réserve de l'étude d'ENEDIS)
- Mise en œuvre des réseaux humides (réseaux alimentation en eau potable, assainissement des eaux usées, gestion des eaux pluviales y compris la création de bassins de rétention)
- Mise en œuvre des réseaux secs (réseaux basse tension, gaz, éclairage, télécommunications)
- Plantations et aménagements paysagers divers

Détail des voies et aménagements de lots (sous réserve de la poursuite des études) :

- Réalisation d'une voirie interne en T de 10ml de large comprenant une chaussée de 7ml de large avec profil en toit et 1.5ml de trottoirs de part et d'autre apte à desservir l'ensemble les parcelles redimensionnées.
- Les parcelles redimensionnées auront une superficie moyenne de 3000m², avec possibilité de découpage à la carte.
- L'extrémité de la voirie principale au nord du nouveau lotissement sera équipée d'un mini-giratoire permettant l'extension du lotissement mais également la desserte du bassin de rétention.
- Le profil et le dimensionnement de la structure de la chaussée et des équipements de voirie sera validé par le maître d'ouvrage. La classe de trafic retenue pour le calcul du dimensionnement de la chaussée est TC2.
- L'extrémité sud de la voie viendra se raccorder perpendiculairement sur l'ancien accès afin de desservir l'ancien lotissement d'activité.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'objectif est la création d'environ 15 lots (selon variantes) voués à recevoir des établissements d'activités économiques.

o Répartition des espaces envisagée à terme (sous réserve des études qui se poursuivent) :

- environ 11% du site seront occupés par des voies et cheminements
- environ 7% du site seront occupés par des bassins de rétention
- environ 14% du site seront occupés par les espaces verts publics. S'y ajouteront les espaces verts privés dans les lots
- environ 68% du site seront occupés par les parkings et les surfaces de planchers (au sol)

o Surface de plancher envisagée par le maître d'ouvrage : environ 35 000 m², à répartir entre les 15 lots environ (selon variantes)

Dans sa phase d'exploitation, la zone d'activité économique sera caractérisée par :

- la vie des entreprises et de leurs locaux et installations (vocation artisanale et industrielle de la zone)
- l'entretien des espaces publics
- la desserte de la zone par le carrefour giratoire départemental existant (carrefour entre les routes départementales RD249 et RD118)

La nouvelle zone d'activité est située dans la continuité de la zone d'activité de Villemoustaussou déjà existante (ancien lotissement).

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

1/-UN PERMIS D'AMENAGER SERA DEPOSE ULTERIEUREMENT

2/-LE PROJET EST CONCERNE PAR UNE DECLARATION AU TITRE DE LA LOI SUR L'EAU

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
L'aménagement prévu concerne la création d'une nouvelle zone d'activité économique au lieudit Bezons, comprenant les parcelles cadastrées section AS n° 7-11-72-74-76-78-80-82-86 et 87.	o Superficie totale de l'opération : 6,5 hectares étudiés, dont 5,8 hectares aménagés
o Superficie totale de l'opération : 6,5 hectares étudiés, dont 5,8 hectares aménagés	o Surface de plancher envisagée : environ 35 000 m ² (mètres carrés)
o Surface de plancher envisagée : environ 35 000 m ² (mètres carrés)	

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

11620 Villemoustaussou
Lieudit Bezons
Parcelles cadastrées section AS
n° 7-11-72-74-76-78-80-82-86 et 87

Altitude moyenne : 110 m

Le site de la ZAE de Bezons se trouve à proximité au sud-Est du centre de Villemoustaussou et à 2, 5 km à vol d'oiseau du nord de l'agglomération de Carcassonne

Coordonnées géographiques¹

Long. 43°24'75"8 Lat. 2°03'79"81

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/snp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	CANAL DU MIDI (site classé 04/04/1997 ; patrimoine mondial 07/12/1996) Absence d'incidence : -aucune covisibilité (plaine) ; distance de 500 m à vol d'oiseau -le site objet de l'opération est séparé du canal par la RD118 et le carrefour de Bezons, ainsi que par le lotissement d'activité existant

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'opération d'aménagement utilisera des matériaux de terrassement (matériaux inertes) et des matériaux de revêtements (chaussées et piétonniers), également de la terre végétale pour les plantations.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'opération d'aménagement va modifier l'occupation des sols (terrains en majeure partie en friches agricoles et petit bois au sud-Est) Absence d'incidence notable car : -le projet évite le petit bois Est qui demeure en l'état (protection au titre de réservoir de biodiversité) -le projet inscrit des corridors écologiques au sud et au nord notamment vers le bois et au-delà -le projet gère l'imperméabilisation des sols (3 bassins de rétention) -le projet évite les parcelles au potentiel de biodiversité le plus significatif
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Il existe :</p> <ul style="list-style-type: none"> -à l'ouest du territoire de Villemoustaussou et à distance de l'opération : la ZNIEFF de type II n° 1113-0000 (Zone agricole du nord Carcassonnais) -Au sud, le CANAL du MIDI (déjà cité) -Un axe de migration diffuse (oiseaux) <p>Absence d'incidence notable compte tenu du respect des continuités et des fonctionnalités écologiques par le projet + palette végétale "naturelle"</p>
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>L'opération d'aménagement va modifier l'occupation des sols (terrains en majeure partie en friches agricoles). Pas de consommation d'espace forestier ni maritime (opération située dans la vallée viticole de l'Aude)</p> <p>L'espace concerné est :</p> <ul style="list-style-type: none"> -situé en zone à urbaniser 1AUe du PLU (plan local d'urbanisme) en vigueur, à vocation d'activités économiques -contigu d'un lotissement d'activités existant au sud et de l'espace agricole -peu éloigné des autres espaces urbanisés de la commune
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<ul style="list-style-type: none"> -Transport de matières dangereuses sur l'axe de transit RD118 -Risque de rupture de barrage (retenues présentes sur l'Aude)
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<ul style="list-style-type: none"> -Risque sismique : zone 1 (très faible) -Aléa retrait et gonflement des argiles
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>L'aménagement de la zone engendrera un trafic routier pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> -fréquentation de la zone par les usagers et employés -livraisons <p>Le site objet du projet est bordé par la RD118 qui dessert déjà le lotissement d'activités pré-existant</p> <p>Le site objet du projet est également desservi par la RD249</p> <p>Toutefois, il existe déjà le trafic lié au lotissement d'activités existant contigu</p>
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>L'aménagement de la zone engendrera une augmentation des niveaux de bruit du fait de :</p> <ul style="list-style-type: none"> -la réalisation des travaux dans la phase d'aménagement -du fonctionnement de la ZAE dans sa phase d'exploitation (trafic, activité des entreprises à vocation artisanale et industrielle) <p>Toutefois il existe déjà le bruit lié au lotissement d'activités existant contigu</p> <p>Egalement la RD118 est classée voie bruyante de catégorie 3</p>

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>L'opération d'aménagement n'engendre pas d'odeurs</p> <p>Les futures entreprises ne sont pas connues (si ICPE : soumise à procédure ad hoc)</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Eclairages dans la future zone d'activité :</p> <p>Cependant les mesures de réduction d'impact suivantes sont envisagées :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Eclairages éloignés des corridors écologiques -Eclairages chapeautés et dirigés vers le sol -Luminaires équipés de bi-puissance pour abaissement de tension de 30% sur la plage horaire de 23h à 5h
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>L'opération d'aménagement n'engendre pas de rejets dans l'air</p> <p>Les futures entreprises ne sont pas connues (si ICPE : soumise à procédure ad hoc)</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Gestion des eaux pluviales qui seront rejetées dans le milieu naturel, après rétention dans des ouvrages adaptés (opération soumise à déclaration au titre de la Loi sur l'Eau)</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les eaux usées de l'opération seront recueillies par le réseau public d'assainissement.</p> <p>Aucun rejet d'eaux usées dans le milieu naturel</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Déchets liés aux entreprises qui s'implanteront (non dangereux et/ou inertes).</p> <p>Si des entreprises produisent des déchets dangereux elles seront tenues de déposer une demande d'autorisation administrative au titre des ICPE (installations classées pour la protection de l'environnement)</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Paysage anciennement agricole devenu péri-urbain
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les terrains objets de l'opération d'aménagement sont majoritairement des friches agricoles Ils sont la propriété de la communauté d'agglomération CARCASSONNE AGGLO et aucune exploitation agricole n'est en activité sur le site

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le projet évite les sites potentiellement utiles aux continuités et fonctionnalités écologiques : petit bois au sud-Est et parcelles contiguës. Il n'existe pas d'obligation au titre du SRCE (schéma régional de cohérence écologique), néanmoins le projet prévoit deux corridors écologiques Est-ouest pour prise en compte de la trame verte du SCOT de l'agglomération (le PLU ancien n'est pas Grenelisé) : un corridor au sud, vers le petit bois et un corridor au nord, le long d'un chemin existant

Le projet gère les effets de l'imperméabilisation des sols :

-bassin de rétention au nord

-2 bassins de rétention au sud

Ces bassins seront paysagers (enherbés naturellement)

Le projet intègre un aménagement paysager de manière à réduire les incidences et à intégrer la nature dans le projet.

Tous les aménagements paysager privilégieront une palette végétale adaptée au sol et au climat (de manière à contribuer à la biodiversité et à éviter l'arrosage). Un coefficient de non imperméabilisation de 15% sera imposé dans les lots

Le raccordement à tous les réseaux publics permettra d'éviter les pollutions et les prélèvements dans le milieu naturel

L'opération d'aménagement est de compétence et de maîtrise publique (Communauté d'agglomération CARCASSONNE AGGLO, maître d'ouvrage)

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet n'est pas situé dans un site particulièrement sensible (ni Natura 2000, ni ZNIEFF, ni site inscrit ou classé,...)

Il se situe en continuité de l'urbanisation existante, sur un espace prévu à cet effet au PLU (plan local d'urbanisme)

Comme indiqué dans le cadre 6.4 ci-dessus, l'opération d'aménagement évite ou réduit les effets négatifs sur l'environnement et la santé humaine

Les espaces retenus pour l'aménagement et pour les futurs lots d'activité sont les espaces qui ne présentent pas de richesses environnementales. Le projet maintient les continuités écologiques et gère ses besoins et effluents.

L'opération d'aménagement est soumise à déclaration au titre de la Loi sur l'eau

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
ANNEXE 4 B : PRISE EN COMPTE DE L'ENVIRONNEMENT DANS LE PROJET

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à CARCASSONNE

le,

22.05.2017

Signature



Régis BANQUET
Président

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

